

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée  
Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la  
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance d'ajournement du 25 octobre 2010, le  
Conseil Municipal a adopté le règlement 2010-023 :

« RÈGLEMENT 2010-023  
RÈGLEMENT CONSTITUANT LE SITE DU CALVAIRE  
SITE PATRIMONIAL »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures  
d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi  
de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 27 octobre 2010.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard

---